

	Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY  Tél:03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : <a href="mailto:mairie.creancey@orange.fr">mairie.creancey@orange.fr</a>	<b>ARRETE DU MAIRE</b>  A2020-19
---	---	--

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU 1<sup>ER</sup> ADJOINT  
M. JEAN-MARC LUCOTTE**

Le Maire de la Commune de CREANCEY ,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18, qui confie le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;
- VU la délibération du Conseil Municipal n° D2020-06 en date du 23 mai 2020, fixant à quatre le nombre des adjoints ;
- VU le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Jean-Marc LUCOTTE en qualité de premier adjoint au maire en date du 23 mai 2020 ;

**Considérant que pour le bon fonctionnement du service et des affaires communales, il convient de donner une délégation de fonction du maire à M. Jean-Marc LUCOTTE, 1<sup>er</sup> adjoint,**

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Marc LUCOTTE, premier adjoint au maire, est délégué aux travaux. Il pourra signer tous les documents relatifs à la commande et à la réalisation des travaux : bon de commande, devis, PV de réunion de chantier, PV de réception et autres.

**ARTICLE 2:**

- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à :
- Madame la Sous-Préfète de Beaune,
- Monsieur le Trésorier de Pouilly-en-Auxois.

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,  
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancey, le 1<sup>ER</sup> juin 2020  
Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT

